



## Emmy K. Hudson

Administratrice générale /  
première dirigeante par intérim  
Agence d'insolvabilité et de tutelle  
des inscriptions  
Tanzanie

# Pour aider les gens et son pays

**En sept ans seulement, la Tanzanie a multiplié par plus de quatre son taux d'enregistrement des naissances... et ce n'est pas fini.**

Emmy Hudson, administratrice générale/première dirigeante par intérim de l'Agence d'insolvabilité et de tutelle des inscriptions (RITA) de la Tanzanie, a développé ses compétences en matière de leadership dès son plus jeune âge, après le décès de sa mère, alors qu'Emmy avait cinq ans. En tant qu'aînée de 15 enfants issus de trois mères différentes, « je m'occupais de mes frères et sœurs lorsque mes parents étaient absents », dit-elle, « j'avais la responsabilité de les guider, de m'assurer qu'ils étaient nourris et en sécurité. Je me faisais à moi-même pour prendre mes propres décisions. Je pense que cela a fait de moi le chef de file que je suis aujourd'hui. »

Diplômée en droit de l'Université de Dar es Salaam, M<sup>me</sup> Hudson est également titulaire d'un diplôme d'études supérieures en droit des femmes de l'Université du Zimbabwe. Après avoir obtenu son diplôme, en 1992, elle s'est jointe au bureau du procureur général en tant que procureur, avant de passer au ministère de l'Administration générale, prédécesseur de RITA, l'année suivante. Elle y a gravi les échelons, passant de jeune cadre à son poste actuel de première dirigeante par intérim en 2015, à la tête de plus de 200 personnes au siège social et dans les districts.

M<sup>me</sup> Hudson est animée par une volonté d'aider les gens et son pays. Cet élan a conduit à une réforme fondamentale du système d'enregistrement des faits d'état civil de la Tanzanie, ce qui a permis de multiplier par plus de quatre le taux d'enregistrement des naissances.

## Enregistrement des naissances simplifié

Jusqu'à récemment, l'enregistrement des faits d'état civil faisait partie de l'héritage colonial de la Tanzanie, enchâssé dans la *Loi sur l'enregistrement des naissances et des décès* adoptée en 1920. En vertu de cette loi, l'enregistrement des Africains n'était pas obligatoire : il ne l'est devenu qu'en 2009 quand l'enregistrement des naissances et des décès est devenu obligatoire pour tous. La *Loi sur les enfants, 2009* reconnaît le droit de chaque enfant tanzanien à un nom et à une nationalité, et établit en outre la responsabilité de chaque parent ou tuteur de déclarer la naissance de son enfant.

Toutefois, malgré ces changements, le pays présente toujours le deuxième taux le plus faible d'enregistrement des naissances de la région d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, soit seulement 13 pour cent.

En 2011, avec le soutien de l'UNICEF, RITA a élaboré une stratégie quinquennale d'enregistrement des naissances chez les moins de cinq ans. La nouvelle approche de RITA a consisté à mettre en place un système de « guichet unique », dans lequel les agents d'enregistrement travaillant dans les bureaux du gouvernement local, les hôpitaux et les cliniques de santé enregistrent l'enfant à la naissance ou lors de sa vaccination. Plutôt que d'attendre le certificat de naissance au siège du district, celui-ci était délivré immédiatement à l'établissement de santé, sans frais, ce qui représente une économie substantielle pour les familles.

D'abord lancé à Mbeya, sa ville natale, en 2013, le nouveau système a depuis été étendu à 20 des 25 régions, plus récemment à Arusha et à Manyara, le 11 mai 2021. Le système décentralisé marque un changement significatif dans l'accélération de l'enregistrement des naissances en Tanzanie continentale, après des années de stagnation. « Nous transformons le système pour faciliter l'accès des enfants et de leurs familles au droit à un certificat de naissance. » Il est à noter qu'en 2019, le nombre de points d'enregistrement est passé de 97 à 7 433. La distance parcourue par les familles pour se rendre à un point d'enregistrement est passée de 140 km à 5 ou 6 km.

« Aujourd'hui, nous comptons plus de cinq millions d'enfants enregistrés, ce qui porte le taux d'enregistrement à 55 pour cent. Je peux dire qu'il s'agit là d'une grande réussite, mais il est tout aussi important de mentionner que les citoyens sont davantage conscients de l'importance de l'enregistrement. »

Pour soutenir le nouveau système, M<sup>me</sup> Hudson a travaillé avec la Commission de réforme législative pour modifier la loi sur l'enregistrement devenu obsolète, en coordonnant les parties prenantes et en informant les membres du parlement des changements proposés : une nouvelle loi a été adoptée en septembre 2019, permettant aux parents d'enregistrer leurs enfants près de chez eux, sans frais, éliminant ainsi les obstacles financiers et géographiques à l'enregistrement.

M<sup>me</sup> Hudson souligne que cette réalisation remarquable reposait sur les politiques existantes des ordres supérieurs du gouvernement visant à appuyer la stratégie nationale du système ESEC, ainsi que sur des partenariats financiers et techniques solides au sein des organismes de développement, comme l'UNICEF, le Gouvernement du Canada et TIGO, une entreprise de télécommunications.

## Montrer la voie

La pandémie de COVID-19 a frappé le travail de RITA, réduisant les revenus et augmentant les coûts opérationnels pour assurer la protection du personnel et des clients. Le nombre d'employés a été réduit, ce qui a eu pour effet de limiter le nombre de clients pouvant être servis et de réduire le taux d'enregistrement. Pour remédier à la situation, M<sup>me</sup> Hudson et son équipe ont mis en place un système d'enregistrement en ligne, ce qui réduit au minimum les contacts physiques. Le fait de relier le système d'enregistrement des faits d'état civil à d'autres systèmes, comme le système de santé, leur a également permis d'assurer la continuité des services d'enregistrement dans les établissements de santé.

**« En tant que chef de file, je veux que tous les enfants non enregistrés au pays soient enregistrés et inscrits dans notre base de données ».**

M<sup>me</sup> Hudson attribue à son personnel le mérite des réalisations de RITA. « J'ai confiance en mes collaborateurs, donc ils me soutiennent », dit-elle. « Lorsqu'ils voient les choses se produire, ils ont confiance en moi. »

L'une des choses qu'un chef de file doit faire, c'est montrer le chemin », indique-t-elle. « Je leur donne la possibilité de le faire. Même si je ne suis pas là, ils vont faire leur travail, innover et partager. » Et leurs opinions sont respectées. « Nous nous rencontrons dans les réunions de gestion et ils peuvent conseiller, partager leurs points de vue, ce qui fait grandir notre institution. »

Elle cite également la créativité parmi les compétences clés en matière de leadership. Dans le cas de RITA, il s'agit notamment de collaborer avec une société de télécommunications locale pour développer une technologie innovante permettant de télécharger rapidement les registres d'enregistrement des naissances vers un système centralisé au moyen de SMS envoyés sur les téléphones portables. Ce système révolutionnaire permet de suivre en temps réel l'enregistrement des naissances à l'échelle nationale, régionale et locale.

Son prochain défi est de procéder à l'enregistrement de tous les jeunes de moins de 5 ans d'ici 2022, tout en s'attachant à rattraper le retard accumulé par les enfants de 5 à 17 ans non enregistrés dans le système éducatif formel. Par l'intermédiaire des ministères de l'éducation, l'initiative est déjà mise en œuvre dans les écoles de plusieurs districts. Actuellement, 497 613 enfants dans 30 districts ont été enregistrés et ont reçu un certificat. « En tant que chef de file, je veux que tous les enfants non enregistrés dans le pays soient enregistrés et inscrits dans notre base de données. » Il ne fait aucun doute qu'elle y parviendra. « Je suis motivée par l'accomplissement. Je suis satisfaite lorsque j'ai le sentiment d'avoir atteint mes objectifs, lorsque je réalise ce que j'ai prévu. » Elle a inspiré son personnel à faire de même. ■

### En savoir plus sur le système ESEC de la Tanzanie :

Lire le [profil de pays](#) ou la [fiche technique sur le maintien du système d'enregistrement des faits d'état civil pendant la pandémie de COVID-19](#).